



Ville de Lausanne

Municipalité

Mesdames, Messieurs
les membres de la Commission des
Sciences, de l'Éducation et de
la Culture du Conseil national
Conseil national
Palais fédéral
3003 Berne

Lausanne, le 28 janvier 2025

Initiative parlementaire 21.403 : Remplacer le financement de départ de l'accueil de jour par une solution pérenne adaptée aux réalités actuelles

Mesdames les Conseillères nationales, Chères Mesdames,

Messieurs les Conseiller nationaux, Chers Messieurs,

Le 30 janvier prochain, votre Commission examinera l'initiative parlementaire 21.403 « Remplacer le financement de départ par une solution adaptée aux réalités actuelles », par lequel votre commission demandait un financement pérenne de l'accueil de jour. Le 10 décembre 2024, le Conseil des Etats a adopté un projet d'allocations de garde. Pourtant, le projet qui vous est transmis ne prévoit aucune contribution fédérale : il charge les Cantons de financer ces allocations, éventuellement avec des cotisations salariales. **Les villes et faitières soussignées appellent la commission du Conseil national à apporter un réel financement pérenne de l'accueil de jour.** Cet appel rejoint la prise de position de l'Union des Villes suisses.

Un partage des charges équitables, pour un service au bénéfice de toutes et tous

L'accueil de jour, ou accueil extrafamilial, bénéficie à toute la société¹. Aux familles, qui peuvent concilier vie professionnelle et vie familiale. Aux femmes en particulier, qui assument encore aujourd'hui l'essentiel des tâches éducatives. A l'économie, qui évite que sa main-d'œuvre qualifiée et expérimentée quitte le marché du travail. Aux enfants, qui bénéficient d'un contexte éducatif complémentaire à la famille et facilitant l'entrée à l'école.

Aujourd'hui, l'essentiel des charges de l'accueil de jour est pourtant assumé par les parents et les communes. Et les prestations d'accueil de jour restent encore inaccessibles pour de

¹ Balthasar, A.; Ritz, M.: Whitepaper sur les investissements en faveur de la petite enfance: Éclairage sur leur utilité pour l'économie nationale. Fondation Jacobs, Zurich 2020. Accès en ligne : https://jacobsfoundation.org/wp-content/uploads/2020/09/JF_Whitepaper_Investition_fru%CC%88he_Kindheit_F_final.pdf



nombreux parents, tandis que les communes sont les premiers contributeurs publics. Les Cantons contribuent à hauteur de près de 500 millions par an, et la Confédération à hauteur de moins de 50 millions par an, via son fonds d'impulsion. Il en résulte un retard de développement de l'accueil de jour en comparaison internationale, et une très forte disparité entre communes et entre cantons, et des réalités différentes pour des parents à quelques kilomètres de distance.

Un appui fédéral aux services communaux et cantonaux

Le Conseil national et le Conseil des Etats ont chacun proposé un modèle de mise en œuvre de l'iv.pa 21.403. Le modèle du Conseil des Etats propose une allocation de garde sans financement fédéral. Dans certains cantons latins les employeurs contribuent aujourd'hui à l'accueil de jour. Sans contribution financière de la Confédération le modèle de l'allocation de garde risque de ne pas apporter de plus-value à ces cantons.

La position du Conseil des Etats de supprimer toute contribution financière de la Confédération nous paraît particulièrement anachronique et contraire à l'évolution démographique et économique actuelle. Elle nie l'évolution sociétale, les besoins exprimés de la population et impactera particulièrement les femmes.

L'art. 116 Cst prévoit que la Confédération dispose de compétences en matière d'accueil de jour. Cet article a servi de base pour le fonds d'impulsion depuis plus de 20 ans, et il établit clairement une compétence autorisant la Confédération à promouvoir des mesures visant à soutenir les familles. Afin de garantir un développement pérenne des prestations d'accueil de jour utiles aux enfants, aux familles et à la promotion de la place économique, il est indispensable que la Confédération participe au financement de l'accueil de jour, en complément des contributions des parents, des cantons et des communes.

En vous remerciant d'avoir pris note de la présente et en souhaitant vivement que vous pourrez soutenir une contribution financière de la Confédération, nous vous prions de croire, Mesdames les Conseillères nationales, Chères Mesdames, Messieurs les Conseillers nationaux, Chers Messieurs, à l'expression de notre considération distinguée.

Au nom des villes de Fribourg, Genève, Lausanne, Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds, Bienne, Delémont, Morges, Renens, Vevey et Yverdon, ainsi que de la Faïtière des réseaux d'accueil de jour de l'enfance du canton de Vaud.

David Payot

Conseiller municipal